

## 4 nouveaux clones agréés issus du Val de Loire

Lors de sa session de Janvier 2010, la section vigne du CTPS a agréé 4 nouveaux clones proposés par l'IFV Pôle Val de Loire-Centre et ses partenaires régionaux.

### Un plus grand choix de Grolleau gris

Deux clones de Grolleau gris, les numéros 1135 et 1136, ont donc été agréés. Ils sont issus de la collaboration entre l'IFV Pôle Val de Loire-Centre et l'Unité Expérimentale Vigne et Vin de l'INRA d'Angers, dont le domaine Expérimental accueille de nombreux conservatoires et essais du Pôle matériel végétal du Val de Loire. Ces deux nouveaux clones viennent s'ajouter au clone 1118 agréé l'année dernière ; désormais avec 3 clones différents au catalogue, les pépiniéristes du Val de Loire pourront proposer un choix plus important aux viticulteurs intéressés par le Grolleau gris. [Dossier d'agrément](#)

### Une offre renouvelée pour la Folle blanche

Deux clones de Folle blanche, les numéros 1131 et 1132, issus du conservatoire de La Frémoire à Vertou (44) ont été également agréés. Leur sélection a été menée en collaboration avec la Commission de Développement Viticole de Loire Atlantique (CDV 44) et l'IFV Pôle Val de Loire-Centre. Ces clones permettent de renouveler l'offre pour la Folle blanche puisque le dernier clone agréé remontait à l'année 1978. [Dossier d'agrément](#)

### Les prochaines demandes d'agrément... en 2014

L'année dernière, outre le clone 1118 de Grolleau gris, le clone 1120 de Melon a également été agréé : [consulter l'article](#). Pour les années à venir, l'Unité Expérimentale Vigne et Vin de l'INRA d'Angers et le Pôle Val de Loire-Centre de l'IFV travaillent sur la sélection de nouveaux clones de Chenin blanc, de Cabernet Franc et de Grolleau Noir. Toutes les lignées étudiées sont plantées en parcelles d'études et vinifiées séparément. Les premières demandes d'agrément pour les lignées les plus prometteuses pourraient avoir lieu selon les résultats agronomiques en 2014 pour le Chenin Blanc et le Cabernet Franc.

La sélection clonale est une [activité importante](#) en Val de Loire soutenue financièrement par InterLoire et FranceAgriMer, elle permet de mettre à disposition des pépiniéristes et des viticulteurs un matériel végétal certifié garantissant un comportement agroviticole de qualité et homogène.

V. Grondain, E. Goulet - IFV Pôle Val de Loire-Centre

*Remarque : L'agrément n'est pas synonyme de disponibilité en matériel végétal. Les 4 clones agréés en janvier doivent désormais être mis en parcelle de prémultiplication. La disponibilité significative en matériel végétal pour les pépiniéristes et les viticulteurs ligériens n'interviendra que d'ici quelques années.*